

je lu dans *Y Anti-Prussien*, petit journal qui, en 1871, dénonçait les résidents lyonnais d'origine allemande.

- Demandez-lui son extrait de naissance et celui de son père.
- Restez donc tranquille. Ne lui répondez pas, et voyez-le venir.
- Oui, répondis-je tout ému, je crois que je ferai bien de le voir venir.

Je restai muet pendant trois jours.

A l'aurore du quatrième, je reçus la menace suivante :

Lyon, le 4 février 1879.

MONSIEUR VINGTRINIER ,

J'ai l'honneur de vous aviser que si sous trois jours (!) vous ne venez me proposer un moyen convenable de faire disparaître l'assertion fausse que contient à mon sujet votre opuscule : Cailhava, page 21, je vous ferai une sommation judiciaire pour la faire disparaître de votre œuvre.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

P. CLÔT.

Éperdu, je courus chez le colonel :

- Croyez-vous, colonel, que M. Clôt me fasse un mauvais parti ?
- Vous avez peur ?
- Un peu.
- Rassurez-vous. Quand vous serez devant ce matamore, vous vous direz : « Une, deux, froissez, dégagez, feinte de seconde, tirez dessus. Surtout, ayez la main légère. Que diable ! c'est simple comme des œufs sur le plat dont un cordon bleu peut faire un mets délicieux.

— Ah ! merci, colonel.

Je courus chez un homme de loi.

— Croyez-vous que M. Clôt puisse obtenir contre moi une lettre de cachet ?

- On n'en fait plus.
- M'envoie sur les galères ?
- On les a supprimées.
- M'expédie à Synnamary, Saïgon, Lambessa ou Noukahiva ?
- Un voyage vous gênerait ?
- Je crains la mer.
- Eh bien ! offrez à M. Clôt de proclamer, dans la *Revue du Lyonnais*, qu'il n'est, pas Allemand, qu'il ne l'a jamais été, et qu'il ne le sera jamais. La musique adoucit les mœurs ; M. Qot en vend assez pour ne pas être féroce.

Rassuré, je m'empressai aussitôt d'écrire :